



Retour sur le CSE de Mars 2025

Businessinfo

Retour sur la situation économique fin 2024 et jusqu'à Février 2025. Pour l'année 2024, le CA prévu est en deçà des attentes mais supérieur à 2023. Le REX a la même trajectoire.



Le DSO 2024 est supérieur à 2023, comme en ce début d'année. Début 2025, le CA est inférieur au budget. La direction est consciente de la difficulté de démarrage en ce début d'année mais optimiste sur l'année. Les effectifs sont constants, le niveau d'intercontrat

en baisse alors que le niveau de sous-traitance est en hausse. Nous devrions constater une baisse du taux d'intercontrat suite aux différents outils mis en place. A suivre ...

Retour CRH 2025 : « annus horribilis ! »

Aucune réelle surprise sur les résultats des CRH : cette année ne sera pas à marquer dans les annales des augmentations et des promos de la société tout comme nos prévisions au mois de Mars sur les taux des augmentations pour les 2.2/2.3 et 3.1.

Le scandale cette année est de n'avoir appliqué les augmentations aux élus et aux salariés ayant des parts variable / objectif qu'à partir de Juillet vs les autres salariés qui auront eu leur augmentation rétroactive au 1er Janvier 25.

L'autre scandale est de prélever une partie des Parts Variables des salariés pour augmenter le REX de la société. Ce n'est pas aux salariés de subir les conséquences liées aux risques de l'entreprise.

On constate que globalement les augmentations médianes sont en baisse entre 2024 et 2025. Les augmentations max. ont connu une baisse de -35 à -65%.

Les écarts entre augmentation max et mini se sont considérablement réduits. Là où en 2024, on pouvait avoir un écart de x8,5 pour les 2.3, cette année ce sera x6,3. Assez stable pour les « non-cadres »

Les augmentations mini sont assez constantes avec une augmentation mini de 60€ pour les 2.2 (classification qui a eu la plus petite augmentation) et 20€ pour les TP1 – Nous interpellons la direction sur ce dernier montant ridicule. Nous aurions préféré chez S3i que cette revalorisation soit au moins également au minima des T2/T3 soit 80€.

Le nombre de promus a baissé de 6% et le nombre d'augmentés passe de 63% à 38%.

Vous l'aurez compris, cette année sera l'année des vaches maigres pour certains. En revanche, vous êtes 3.2, c'est jackpot – Plus grosse augmentation mini ou max. Décidément, la crise vaut pour certains ... pour les autres

Intéressement et Participation : la direction prévoit le paiement en Mai ... on demande à voir ...

S3i avait été, dès Mars, la 1^{ère} organisation syndicale à vous communiquer son estimation sur le montant participation + intéressement. La réalité a rejoint nos prévisions. S3i les avait estimés > à 2100€ Brut - la réalité sera de 2335€ brut. La direction nous indique un paiement à Mai. Compte tenu du seul courrier envoyé par AMUNDI (intéressement), nous pensons que pour la participation, ce sera plutôt un paiement sur Juin. Espérons nous tromper.

Notre site internet
www.s3i.fr

Pour nous contacter
contact@s3i-france.com

Congés Payés acquis lors des arrêts maladie

Une solution technique avec compteurs spécifiques sur MyHR4You entrera en fonction en Mai 2025. Une communication sera envoyée aux salariés en Mai.

Suivi des intercontrats

S3i se félicite du retour des mesures d'accompagnement, de suivi des salariés en intercontrat.

Ces mesures permettent de suivre les missions potentielles, formations, En revanche, nous regrettons que certains salariés élus ne soient pas convoqués parce qu'ils seraient soi-disant en mission pour effectuer leur mandat. On a bien calculé mais 45 heures de mandat ne représentent pas 80% du temps de travail.

S3i a constaté un traitement différencié entre élus. Nous demandons à la direction de régler ce problème.

Rupture Conventionnelle (RC) votée par la CGT : une grande surprise !

Le CSE a été consulté pour valider la RC d'un salarié protégé, Représentant de Proximité CGT, et ils ont voté **POUR**. Pourtant de manière constante, lorsque le CSE était consulté, la CGT annonçait ne pas prendre part au vote et ceci même si le salarié était demandeur à partir en RC :

- « La CGT annonce que la RC dédouane la direction de ses obligations en matière de licenciement. »

C'était donc par dogme, qu'elle était vent debout contre les RC. IDEM pour le départ en RC d'un élu « proche » de la CGT c'est un UNANIME **POUR**. Par contre pour un élu S3i : « Avec la CGT, c'est Faites ce que je dis, et Ne faites pas ce que je fais !! »